



INSCRIPTION ADMINISTRATIVE DIPLOME D'ETABLISSEMENT LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Pour information :

déjà inscrits sur l'année universitaire en cours : Montant du Diplôme d'Etablissement (DE)

non inscrits sur l'année universitaire en cours : Montant du DE + **34€ de frais de bibliothèque**.

⚠ Frais de diplôme payables en une seule fois en ligne par CB

PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE SELON VOTRE SITUATION :

JAMAIS inscrit à l'Université de Montpellier	1. "Déclaration sur l'honneur*" complétée 2. Copie de la carte d'identité ou du passeport 3. Copie de l'attestation JAPD (« Journée d'Appel à la Défense ») 4. Attestation de responsabilité civile nominative 5. Attestation CVEC (https://cvec.etudiant.gouv.fr/) 6. Titre de paiement (voir les consignes ci-dessus)
Inscrit précédemment à l'UM (quelle que soit l'année universitaire d'inscription)	1. "Déclaration sur l'honneur*" complétée 2. Attestation de responsabilité civile nominative 3. Attestation CVEC 4. Titre de paiement (voir les consignes ci-dessus)
Déjà inscrit à l'UM pour l'année universitaire 2026-2027	1. Certificat de scolarité de l'année en cours 2. Paiement
Cas particuliers	Étudiant mineur : Autorisation du représentant légal*
	Étudiant en Formation Continue (salarié, arrêt des études de plus de 2 ans, ...) : s'adresser directement au Service de la formation Continue (SFC : staps-sfc@umontpellier.fr)

*Vous trouverez ces documents dans la rubrique pièces justificatives de notre site :

<https://staps.edu.umontpellier.fr/scolarite/inscriptions/>

Merci de nous transmettre que les documents qui vous concernent.